

INFORMATION AUX ELECTEURS

Objet : Interrogation de votre situation électorale

Depuis la réforme dans la gestion des listes électorales issue de la loi n°2016-1048 du 1^{er} août 2016, un Répertoire Electoral Unique (REU) a été mis en place sous la responsabilité de l'INSEE. Ce Répertoire Electoral Unique a remplacé l'ancienne liste électorale.

Il convient notamment que les électeurs vérifient leur inscription et la cohérence de leur identité au regard des erreurs engendrées par l'initialisation du Répertoire Electoral Unique.

Aussi, en vue des prochaines échéances électorales de 2020 et 2021, les électeurs sont invités :

- Soit à accéder à un site internet dédié afin de se renseigner sur leur situation électorale sur le lien suivant :
<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F34687>;
- Soit à se rendre au service électoral de la ville pour vérifier la validité de leur inscription munis des pièces justificatives suivantes :
 - Carte d'identité ;
 - Justificatif d'adresse ;
 - Numéro de sécurité sociale.